



## **COMMUNIQUE DU PCN**

### **Retour sur la réunion de dialogue entre le PCN français et la société civile du 4 février 2020**

Le Point de contact national français pour la conduite responsable des entreprises a organisé une nouvelle réunion de dialogue avec la société civile qui s'est tenue le 4 février 2020 au Ministère de l'Economie et des Finances et a rassemblé une quinzaine de parties prenantes du PCN issues de la société civile (des représentants d'ONG et associations, des représentants de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et des personnalités académiques). Un bilan a été dressé sur l'action du PCN pour l'année 2019 dans la réalisation de ses deux missions – la promotion des principes directeurs de l'OCDE et le traitement de circonstances spécifiques. Le PCN a également souhaité donner la parole à un intervenant.

- **Actions de promotion des Principes directeurs menées par le PCN français en 2019**

A titre liminaire, le Président du PCN est revenu sur la finalisation de la prise en compte de la revue par les pairs<sup>1</sup>. Sur les huit recommandations qui lui ont été adressées, toutes – à l'exception de la recommandation appelant à davantage de moyens humains et financiers du Secrétariat du PCN – ont été mises en œuvre par le PCN. Ces efforts ont notamment été concrétisés par la révision du règlement intérieur du PCN du 5 février 2019, qui, entre autres, comporte désormais une clarification utile sur la démarche à suivre en cas de conflit d'intérêt.

Le Président du PCN a ensuite présenté quelques statistiques montrant la variété des actions du PCN, toujours très actif (67 événements promotionnels en 2019<sup>2</sup>). L'essentiel des actions est réalisé par la Secrétaire générale du PCN. Le PCN français reste, depuis 2015, le PCN le plus actif parmi ses pairs. Il est souvent sollicité pour présenter la loi sur le devoir de vigilance et les normes internationales de la conduite responsable des entreprises.

Cette année encore, le PCN a participé aux grands rendez-vous internationaux sur la conduite responsable des entreprises, tant au niveau des Nations Unies (ex : Forum Mondial Entreprises et Droits de l'Homme), de l'Union Européenne, que de l'OCDE, à l'occasion de travaux rassemblant l'ensemble des parties prenantes sur des projets sectoriels (ex : Forum sur le Devoir de diligence des entreprises dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, Forum sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables) ou des réunions du réseau international des PCN et du groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises.

---

1 Pour en savoir plus sur la revue par les pairs, le communiqué du PCN : « Le PCN termine le suivi de la revue par les pairs et révisé son règlement intérieur » ([ici](#)).

2 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/02/28/pcn-activites-promotionnelles-2019>



La Secrétaire générale du PCN a par ailleurs été conviée à la Réunion Annuelle du Groupe de Thoune, qui réunit des banques majeures dans la réflexion sur la prise en compte des droits de l'homme par les acteurs du secteur financier. Elle y a présenté la saisine *Natixis aux Etats-Unis* et la loi sur le devoir de vigilance. Le Président du PCN s'est joint au Secrétariat pour souligner le rôle clé du secteur financier dans le mouvement vers une conduite responsable des entreprises, justifié par la nécessité d'une « *action par le marché en complément de l'action par la norme* ». Cette idée trouve écho dans les principaux messages adressés au cours de ces activités promotionnelles, en particulier le caractère stratégique de la conduite responsable des entreprises, l'articulation – et la complémentarité – du droit souple avec le droit dur ou encore la spécificité de la procédure des circonstances spécifiques face à la voie contentieuse.

Le PCN a continué d'échanger avec le groupe de travail Droits Humains du Global Compact et l'ICS pour promouvoir le devoir de diligence des entreprises et les actions collectives.

En outre, l'expertise du PCN a été sollicitée par les institutions européennes pour explorer les pistes de coopération entre les PCN et les experts européens du développement durable et du commerce<sup>3</sup>. Le lien entre CRE et politique commerciale a suscité de longs échanges avec les participants. Certains participants ont estimé que la nouvelle génération d'accords de libre-échange n'intègre pas suffisamment les exigences modernes en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement. Des personnalités du monde académique ont émis des doutes quant à la portée réelle des chapitres consacrés au développement durable dans ces accords. Ces remarques ont toutefois conclu à l'utilité d'un échange avec les PCN et à l'importance de poursuivre et d'approfondir cet axe de coopération. Le cas spécifique de l'approvisionnement responsable en cacao a été soulevé par plusieurs intervenants.

Enfin, il a également été question de la participation du Secrétariat du PCN aux actions de renforcement d'autres PCN, mission soulignée par le Plan national d'action sur les entreprises et les droits de l'homme, et des interventions menées dans le monde académique (webinaire sur le secteur bio, cours dispensés dans les Universités Dauphine, Paris 1, ainsi qu'à Centrale Supélec et l'Ecole des Mines de Paris). Le PCN a spécialement insisté sur ces dernières actions, en tant qu'aspect majeur de sa mission de promotion des Principes directeurs, des PCN et de soutien du réseau international des PCN.

Dans l'ensemble, le PCN se réjouit des échanges constructifs qui ont eu lieu avec les participants et débouché sur de nouvelles propositions de partenariats et initiatives innovants.

---

3 Rapport de la Commission Européenne : “Trade aspects of Corporate Social Responsibility (CSR) /Responsible Business Conduct (RBC): cooperation with the OECD and the EU National Contact Points Network”  
<https://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupMeeting&meetingId=17294>



- **Présentation de la Chaire *Positive Business* (Laurence Beierlein, IAE Gustave Eiffel, Université Paris-Est Créteil)**

Le Président du PCN a invité Laurence Beierlein, membre de la Chaire UNESCO *Positive Business*, à la présenter. Cette initiative, menée par l'Université Paris Nanterre, vise à identifier et récompenser les bonnes pratiques existantes en matière de RSE. L'objectif est de sensibiliser des étudiants des différentes disciplines des sciences de gestion à l'intégration du critère environnemental et social dans la prise de décision stratégique, dans une optique de diffusion de modes de management plus responsables. La Chaire a été associée à la seconde édition du prix meilleur plan de vigilance, remis par le Forum de l'Investissement Responsable. Ces étudiants, en coordination avec leur équipe pédagogique et le cabinet A2Consulting, ont évalué les plans de vigilance des grandes entreprises françaises puis transmis leur analyse au jury. En 2019, ST Microelectronics succède ainsi à Orange, le lauréat précédent. Le succès de ce projet, à la fois auprès des étudiants et des professionnels, a encouragé ses organisateurs à le poursuivre et l'approfondir lors des prochaines années.

Cette présentation a donné lieu à de nombreux échanges avec l'assistance. En particulier, l'attention donnée à la formation et la sensibilisation des étudiants à ces questions a été unanimement saluée et hissée au rang de priorité, pour le PCN aussi bien que pour l'ensemble des membres de la société civile présents à cette rencontre. D'autres participants en ont profité pour, à leur tour, mettre en avant des projets qu'ils mettent en œuvre dans le monde académique, comme le concours « Eloquence RSE », créé par les Universités d'Aix-Marseille et de Haute Alsace.

Pour en savoir plus sur la Chaire *Positive Business* ([ici](#)) et sur l'octroi du prix du meilleur plan de vigilance ([ici](#)) et sa méthodologie ([ici](#)).

- **Traitement des circonstances spécifiques par le PCN français en 2019**

La troisième partie de la rencontre a donné l'occasion au Président du PCN de mettre en lumière l'intense activité du PCN dans le traitement de cas d'espèce lors de l'année 2019. Le PCN a travaillé au total sur 13 dossiers, pic d'activité depuis la création du PCN. Deux saisines ont été clôturées au cours de l'année : *DIAM en Turquie* et *Secteur financier au Cameroun*. Le PCN a reçu deux nouvelles saisines et a débuté les évaluations initiales. Parallèlement, le PCN a poursuivi le traitement des circonstances spécifiques reçues en 2018 : *EDF & EDF Renouvelables au Mexique* et *PERENCO en Tunisie*. Le PCN a par ailleurs continué ou entamé son suivi des affaires *Socapalm-Groupes Bolloré et Socfin au Cameroun*, *VINCI au Cambodge* et *DIAM en Turquie*. Ce tour d'horizon des saisines s'est achevé par l'évocation des multiples dossiers pour lesquels le PCN se trouve, avec d'autres, en appui du PCN qui détient le *lead*. Le PCN poursuivra sa coopération avec ses pairs lors de l'année 2020 dans plusieurs circonstances spécifiques.



La Secrétaire générale est ensuite revenue plus en détail sur quatre saisines traitées en 2019 : la circonstance spécifique concernant le groupe *DIAM* en Turquie introduite en août 2017 et clôturée en mai 2019 ([ici](#)), laquelle a montré l'importance du dialogue social dans la chaîne de production ; la saisine reçue au sujet des activités du groupe *PERENCO* en Tunisie dont l'évaluation initiale a été publiée en décembre 2019 ([ici](#)) ; les deux circonstances spécifiques concernant le secteur financier au Cameroun, d'une part, et des entreprises monégasque et congolaise en République démocratique du Congo, d'autre part, pour lesquelles le PCN a décliné sa compétence (voir [ici](#) et [ici](#)). Le Président du PCN s'est ensuite brièvement attardé sur les motivations de ces deux décisions d'incompétence en application des critères fixés par l'OCDE.

Le Président et la Secrétaire générale du PCN ont tenu à clarifier le champ d'action du PCN, face à la complexité de certaines situations et demandes de plaignants. En 2019, le PCN a été amené à consulter la Direction des affaires juridique du Ministère, l'OCDE, ECCHR et l'Organisation internationale du travail sur plusieurs questions soulevées par les circonstances spécifiques. Ces consultations ont porté, entre autres, sur les peuples autochtones et l'articulation entre droit international et droit local les concernant. Le PCN a alors rappelé l'importance de bien distinguer dans la saisine ce qui relève de sa compétence matérielle – le respect des Principes directeurs de l'OCDE – et ce qui en est exclu, à savoir l'analyse du respect du droit local et l'analyse de procédures et décisions étatiques au regard du droit international.

La Secrétaire générale a souligné que l'année 2019 a été marquée par la concomitance d'actions en justice d'un nouveau type liées à des saisines du PCN français. Cette question connexe et récurrente des « procédures parallèles » est en effet d'actualité en France alors que les plaignants de la circonstance spécifique visant EDF ont adressé une mise en demeure au Groupe au titre de la loi 2017-399 du 27 mars 2019 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, après avoir annoncé leur retrait de la procédure devant le PCN. A nouveau, le PCN a mis en lumière les finalités et les modalités distinctes, mais complémentaires, des deux procédures et l'importance de bien identifier la plus-value du PCN, à savoir l'ouverture d'un dialogue entre les parties et l'apport d'une solution concertée rapide.

Par ailleurs, le PCN se montre attentif à l'évolution de la procédure initiée par Sherpa et autres à l'encontre du Groupe Bolloré pour « exécution forcée du plan d'action Socapalm », alors qu'un juge pourrait être amené à se prononcer sur la valeur de l'accord conclu sous l'auspice du PCN et sur la nature des actes du PCN.

\*\*\*

Le PCN a prévu de tenir sa Réunion Annuelle d'Information au printemps 2020. Il renouvellera cet échange spécifique avec la société civile dans la seconde partie de l'année.